

Rue Notre-Dame 9
5000 Namur
Fax : 081/ 230.945

Interpellation du Député Edmund Stoffels à Monsieur Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sur « les zones d'activité économique »

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, selon les inventaires produits par les opérateurs en 2008, il existe entre 220 et 265 parcs intercommunaux répartis sur une surface de 12000 à 13000 hectares, j'arrondis les chiffres. Au plan de secteur, 70 % de la superficie des parcs d'activité sont affectés en zone d'activité économique industrielle, 16 % en zone d'activité économique mixte et 8 % zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel.

Quelques parcs d'activité sont en zone d'habitat — 1 % me dit-on — et le solde est constitué de débordements sur d'autres affectations. Les petites parties de parc d'activité en zone agricole correspondent en général à des entreprises préexistantes au plan de secteur ou à des situations dérogatoires — je pense au permis et aux plans communaux d'aménagement -. Au total, 90 % des parcs d'activité ont fait l'objet d'un périmètre de reconnaissance économique permettant un subventionnement pour l'acquisition et l'équipement. Quelles sont les surfaces disponibles effectivement pour accueillir les entreprises?

Quel est le taux d'occupation des parcs? Quelles sont encore les réserves foncières dont nous disposons dans les différentes sous-régions pour accueillir les investisseurs économiques et pour combien de temps? Voilà un jet de questions que nous avons posées lors de la dernière législature ainsi que lors de l'avant-dernière législature. Et nous avons tenté de dégager les perspectives, répondant d'une part à la rapidité avec laquelle les zones encore libres se remplissent et d'autre part, à la lenteur pesante de la mise en oeuvre de nouvelles zones ou d'extension de zones existantes.

Je ne vais donc pas vous demander de répondre aux questions abondamment développées au Parlement avant que vous ne dirigiez le Département de l'aménagement du territoire, mais tout simplement rappeler quelques difficultés en ce qui concerne la mise en oeuvre des plans successifs. Différentes sous-zones devraient connaître une saturation de leur parc généraliste. En voici quelques-uns à titre d'exemple: il s'agit d'IGRETEC arrivant à saturation 2012, voire plus tôt si la zone d'activité de Viesville était annulée par le Conseil d'Etat, la SPI Sud-Est francophone arrivant à la saturation vers 2009 selon que l'on considère que les options d'achat sont disponibles ou non. IDETA Sud, IBW, IEG ou IDELUX Bastogne pour prendre un autre exemple arrivant à saturation en 2013.

Deux sous-zones connaissent un besoin criant en parcs spécialisés, à côté d'IGRETEC, la saturation de l'aéropole est prévue en 2011 et du côté de la SPI+ Sud-Est germanophone, la saturation du parc déjà effective du site de Kaiserbaracke.

C'est 1.582 hectares de zones d'activité économique qui ont été affectés dans le cadre du plan prioritaire ZAE 1 de 2004. Il faut évidemment déduire de cette superficie les zones annulées ou discutées par le Conseil d'Etat. Les terrains affectés à l'activité économique par révision de plan

de secteur, une technique utilisée pour ce plan prioritaire, étaient, en règle générale, initialement affectés en zone agricole.

Face à cette situation, le Gouvernement wallon précédent avait opté pour plusieurs techniques visant à activer plusieurs milliers d'hectares dans l'optique de les rendre accessibles pour l'implantation d'entreprises. Citons-en quelques unes :

- l'activation des zones blanches du plan de secteur ;
- la révision thématique des plans de secteur ;
- les PCAR ou les PCAC ;
- la remise en état de friches.

L'ensemble des intercommunales avait communiqué au Gouvernement wallon ses besoins en fonction du taux d'occupation des réserves encore disponibles. Le Gouvernement wallon avait adopté un plan ambitieux qu'il n'a pas pu mettre en œuvre pendant la législature passée. Et vous êtes, Monsieur le Ministre, en quelque sorte donc l'héritier de ce plan. Rappelons aussi que l'UWE demande qu'en la matière la Région wallonne soit proactive en mettant en œuvre des surfaces suffisantes pour couvrir les besoins de demain.

Que dit la DPR — votre ligne de conduite sur ce thème ? Et où en sommes nous par rapport à la mise en œuvre des objectifs qu'elle reprend — tant pour ce qui concerne les plans antérieurs que les plans à initier ? Dans la DPR, il est question de, je cite : • poursuivre les efforts mise en œuvre lors du premier plan Marshall. Cependant, le programme de création de nouvelles zones d'activité économique, adopté en juillet 2008, sera évalué. Le Gouvernement accordera une priorité à cette évaluation en vue de la mise en œuvre d'un programme de création de parcs d'activité économique, dans le cadre du plan Marshall 2. vert ;

- mettre des espaces à disposition de nouvelles activités économiques et de les équiper rapidement en répondant aux enjeux énergétiques et de mobilité ;
- assainir et réhabiliter les friches industrielles et les chancres paysagers, qu'ils soient pollués ou non, en vue de leur reconversion.

Par rapport au cahier de charges qui est le vôtre, vous avez utilisé ce terme il y a quelques instants, où en êtes-vous en ce qui concerne l'évaluation du plan de 2008-2009 ? Quels ont été les critères à la base de l'évaluation ? Avec qui est-ce que cette évaluation sera réalisée ?

Si je vous pose ces questions, c'est évidemment parce que, en politique il y a beaucoup de vent et cette fois-ci un vent m'apporte la nouvelle que votre cabinet envisagerait de faire marche arrière par rapport à un certain nombre d'hectares proposés par votre prédécesseur. Dans l'affirmative, je comprends d'une part les inquiétudes des opérateurs de terrain. Ce que j'observe en tout cas, c'est qu'on ne se bouscule pas nécessairement pour accélérer la mise en œuvre du programme proposé par votre prédécesseur.

Je pense qu'il est utile de vous inviter à nous communiquer votre point de vue sur la question.

Est-ce que le Gouvernement à la question précisément posée travaille dans la continuité du Gouvernement précédent ou bien le Gouvernement opte-t-il plutôt pour une rupture avec le passé et pour une orientation nouvelle en matière de ZAE ?

Pour l'instant, à titre personnel, je peux vous dire que je n'ai pas *d'a priori* si ce n'est la nécessité de faire bien et de faire vite afin d'éviter dans certaines sous-régions les pénuries en matière de surfaces disponibles — ce qui risquerait de freiner l'élan du plan Marshall 2.vert.

Par rapport à cette question, Monsieur le Ministre, quelles sont les garanties que le Gouvernement va pouvoir accorder?

Réponse

Je remercie M. Stoffels pour son importante interpellation.

Vos nombreuses questions rencontrent tout à fait mes préoccupations actuelles en matière d'offre de terrains à destination des entreprises. Et je voudrais commencer par dire qu'il ne faut pas forcément toujours croire les vents favorables, je voudrais en tout cas vous rassurer sur l'objectif de répondre tout à fait positivement aux demandes des entreprises mais selon des modalités que bien sûr nous devons déterminer précisément.

Comme rappelé en commission du 8 décembre dernier, le précédent Gouvernement avait effectivement annoncé 5.000 hectares de nouvelles zones. Cette superficie comprenait les terrains inscrits en 2004 dans le cadre du plan prioritaire ZAE 1 ou encore des zones déjà destinées à l'urbanisation. Par ailleurs, l'expertise de la CPDT avait, quant à elle, estimé les besoins en nouveaux terrains à environ 1.500 hectares d'ici 2024. Ce dernier chiffre correspond d'ailleurs à ce qui avait été estimé en 2001 comme besoins à dix ans. Donc il y a différents chiffres qu'il faut aussi parfois relativiser dans la mesure où il y a effectivement les quantités rendues disponibles, l'utilisation de ces terrains, je pense qu'il y a aussi un soucis désormais partagé par les pouvoirs publics et par les entreprises d'utiliser peut-être plus parcimonieusement que par le passé les terrains rendus disponibles et je pense que ce qui nous intéresse tous les deux en l'occurrence et bien d'autres également, c'est le nombre d'entreprises qu'on peut vraiment implanter, le nombre d'emploi qu'on peut créer à l'hectare, plus que le nombre d'hectare réellement rendu disponible. Donc il y a différents chiffres qui sont à évoquer. Il y a aussi la question des équipements qui dépend bien sûr de mon Collègue M. Marcourt, dans la mesure où il est inutile aussi d'avoir des quantités de terrains rendus disponibles mais qui ne seraient pas équipés. Donc il y a tous ces éléments qui doivent être mis de manière complémentaire.

Par rapport au Gouvernement précédent, la Déclaration de politique régionale constitue une modification importante dans la gestion des zones d'activité économique, en les inscrivant par exemple dans le concept d'éco-zoning. J'attends d'ailleurs beaucoup des travaux de la CPDT en la matière. En densifiant, en étant plus sélectif sur le type d'activités accueillies dans les parcs, la Région pourra accueillir plus d'emplois, pour un moindre coût économique et environnemental.

Je souhaiterais que l'on évalue finalement mon travail en la matière en fin de la législature sur base du nombre d'emplois effectivement qui auront pu être accueillis dans les terrains rendus disponibles pour les entreprises, et non sur les effets d'annonce relatives à des superficies qui changeraient un jour de couleur au plan de secteur. D'ailleurs, rien ne sert d'inscrire des superficies démesurées si on n'a pas, comme je le disais, des moyens pour les équiper. Dans le cadre du plan prioritaire ZAE 1, le Ministre Foret avait en effet inscrit près de 1.500 hectares adoptés définitivement le 22 avril 2004. Récemment l'Union Wallonne des Entreprises constatait qu'environ 250 hectares avaient été effectivement équipés sous l'ancienne législature. Donc on utilise parfois des chiffres qu'il faut aussi pouvoir relativiser.

Ces zones étant inscrites au plan de secteur, la poursuite de leur équipement du Plan prioritaire relève maintenant de la compétence du Ministre de l'Economie, qui suit ce dossier de très près, et avec qui j'en discute très régulièrement, et qui devrait conduire à l'équipement de plusieurs centaines d'hectares dans le cadre de la finalisation du Plan Marshall 1.

Le Plan Marshall 2. vert prévoit quand à lui un budget qui devrait permettre l'équipement de 750 nouveaux hectares.

En ce qui concerne le plan prioritaire ZAE bis. La DPR, comme vous le savez et comme vous l'avez évoqué, prévoit de soumettre à évaluation l'ensemble des dossiers repris sur la liste de l'arrêté ministériel du 17 juillet 2008 pour lesquelles aucune procédure n'a été entamée. Comme évoqué lors d'une précédente commission, je vous confirme mon objectif d'avoir une décision du Gouvernement sur les nouvelles zones à la fin du premier semestre 2010. Donc on est dans des délais quand même assez restreints.

Vous serez donc heureux d'apprendre que nous sommes fins prêts pour lancer cette évaluation tout prochainement. Cette évaluation vise notamment :

- à évaluer dans quelle mesure les projets rencontrent les besoins avérés des opérateurs de terrain ;
- à jauger la qualité de l'implantation et de la localisation, notamment afin d'éviter de nombreuses querelles au conseil d'Etat ;
- et identifier le cas échéant à des alternatives de localisation plus opportunes.

À l'instar du premier plan prioritaire, l'évaluation repose sur une grille de critères, applicable à chaque dossier. Cette grille a été élaborée par la Cellule de Développement Territorial. L'évaluation tiendra compte notamment, comme le prévoit la DPR, des terrains qui, même vendus, restent inoccupés ou encore des opportunités offertes par certaines friches.

J'ai rencontré les représentants de l'Union wallonne des entreprises la semaine dernière. Ceux-ci m'ont confirmé leur volonté de tenir compte de critères de bonne localisation, de mobilité, — je fais le lien avec ma compétence en terme de mobilité où je suis sans arrêt interpellé et de temps en temps ici également au niveau du Parlement sur par exemple l'absence de transport en commun dans les zoning qui ont été mis en oeuvre. C'est évidemment une question que, fort heureusement, aujourd'hui, on se pose en amont avant de localiser les zoning, les entreprises se posent également — d'utilisation parcimonieuse du sol et de valoriser les terrains vendus, mais inoccupés.

Je suis par exemple régulièrement soumis à des demandes de dessertes de bus, c'est ce que je vous disais à l'instant. Le financement des ces dessertes est difficilement supportable budgétairement. L'offre en transport en commun doit être prise en compte beaucoup plus en amont, lors de la localisation des nouveaux parcs, comme le suggère également l'Union wallonne des entreprises.

Quant à votre interrogation sur ma volonté de rupture avec les pratiques des précédents gouvernements, je vous répondrai que l'objectif même de cette évaluation est de répondre rapidement aux besoins des entreprises, en garantissant une localisation qui tienne compte des défis du vingt et unième siècle, et une sécurité juridique à ces dossiers tant en termes de localisation adéquate que de réponse aux besoins des entreprises tout en rencontrant rapidement les desideratas des opérateurs économiques.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins urgents des entreprises, je veille à la poursuite des dossiers dont la procédure avait été entamée par le Gouvernement précédent, telle que par exemple la zone Orientis sur Ath et Lessines, dont le projet de révision de plan de secteur devrait être adopté à mon initiative dans les toutes prochaines semaines par le Gouvernement wallon. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, vous l'avez peut-être vu, de rencontrer les représentants de Colruyt avec le Ministre-Président et mon collègue de l'Economie en nous rendant sur place la semaine dernière et en confirmant effectivement que ce dossier suivrait son cours et permettrait donc à un certain nombre d'entreprises de s'y implanter.

Voilà, Monsieur le Député, les réponses à vos différentes questions.

M. Stoffels

Je tiens donc à remercier M. le Ministre pour les réponses qu'il vient de me donner et de lui dire que sa réponse est effectivement caractérisée par une espèce de diplomatie par rapport à son prédécesseur car ce que j'entends, par contraste avec la politique qui a été celle de votre prédécesseur, c'est quand même une rupture, même si vous ne l'appellez pas rupture.

Je peux partager avec vous le point de vue lorsque vous dites « *il vaut mieux travailler et évaluer le résultat d'une politique sur base de résultat que sur base d'effet d'annonce* », ça correspond à peu près au discours que j'ai tenu pendant cinq ans de la législature passée, demandant à ce que à la fin de la législature, on évalue le travail de ce Gouvernement sur base des résultats.

En ce qui concerne le nombre d'hectares effectivement équipés et qui sortent déjà du plan du Ministre Fôret de l'époque, il s'agit d'un élément nouveau que je ne connaissais pas encore, 250 hectares alors qu'à l'époque on s'empressait, dans un plan prioritaire, de mettre en oeuvre dans un avenir très rapproché, je parle dans la perspective de 2004, 1.500 hectares, 250 hectares de disponibles qui peuvent être occupés, il y a quand même un espèce de clivage entre l'objectif politique de l'époque et le résultat tel que engrangé.

Je peux donc être d'accord avec vous. Si vous avez envie de réévaluer ces différents plans, je ne peux qu'être d'accord avec cela. Et d'autant plus que les travaux vont être entamés très prochainement. Ce que je souhaite en tout cas, et ce pour quoi je souhaite en tout cas attirer l'attention, c'est que la mise en oeuvre et vous venez de faire la démonstration, la mise en oeuvre d'un hectare, depuis la première discussion jusqu'à l'occupation de cet hectare par une entreprise et jusqu'à la création d'emploi sur cet hectare, ça prend un temps fou, un temps fou. Et je vis dans une région où nous sommes assez souvent en face d'investisseurs étrangers qui souhaiteraient s'implanter en région wallonne et à chaque reprise que nous devons leur dire que, revenez dans sept ans, revenez dans dix ans, ils nous prennent pour des fous. Ils nous prennent carrément pour des fous. Donc nous avons un énorme besoin de travailler les procédures, de travailler notre plan de zones d'activité économique, de façon à être proactif, évitant, dans toutes les zones sensibles et concernées, une pénurie de surface, tout en partageant votre objectif qui est de créer, par hectare mis en oeuvre, un maximum d'emplois, donc de favoriser la densité.

C'est un objectif que je peux entièrement partager, mais cet objectif ne peut pas nous faire oublier qu'à certains endroits — je pense que le Vice-Président de la SPI+ ne me démentira pas -, nous avons aussi un besoin criant en matière de nouvelles zones ou de zones à étendre.